

**Auteur, titre et références du texte :**

A. ANGOT, « Monuments épigraphiques et héraldiques de François de Laval, évêque de Dol, à Olivet », dans *La Province du Maine*, t. XXII (1914), p. 13-19.

**Mis en ligne par :**

Archives départementales de la Mayenne  
6 place des Archives — 53000 LAVAL, France  
[archives@cq53.fr](mailto:archives@cq53.fr)

Date de première mise en ligne : 4 juin 2007.

Référence : FR-AD53-BN-0089

**Texte relu par : Joël Surcouf**

d'après un exemplaire conservé aux Archives départementales de la Mayenne  
(cote : BC 76\1914\22).

**D'autres textes sont disponibles**

sur le site des Archives de la Mayenne :  
<http://www.lamayenne.fr/?SectionId=418>

Abbé A. ANGOT

## Monuments épigraphiques et héraldiques de François de Laval, évêque de Dol, à Olivet.

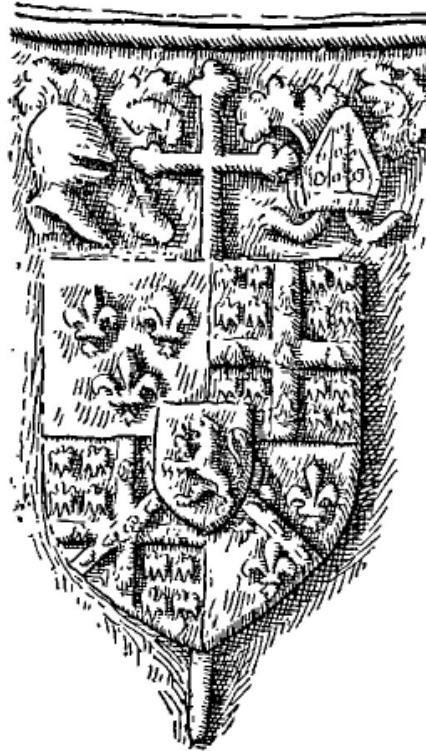
Le Port-Brillet est une paroisse détachée de celle d'Olivet, au spirituel, en 1828, érigée en succursale par ordonnance du 26 mars 1840, en commune par décret du 4 août 1874. Des forges qui devinrent le principal revenu du comté de Laval avaient donné naissance à la première agglomération. Ces forges sont dues à l'initiative de Nicolas Lemaçon, sieur de la Poulardière, et datent de 1621.

Par testament du 5 avril 1634, le fondateur déclare qu'il veut « que l'on bâtisse une chapelle à la commodité des forges — afin, dit-il, que mes enfants et leurs ouvriers puissent y assister à la messe ». La chapelle fut construite sans retard, car la cloche, en fonte, qui subsiste, fut coulée cette même année à la forge au nom de Nicolas Lemaçon et d'Elisabeth Moland, sa femme (*Épigraphie de la Mayenne*, p. 135, n° MCLXII). La chapelle était dédiée à N.-D. de Liesse.

Dans ces conditions, j'ai cru devoir dire qu'une cloche aux armes de François de Laval, prieur de Sainte-Catherine de Laval, abbé de Paimpont et du Tronchay, évêque de Dol, seigneur d'Olivet, et portant pour inscription

*ie feu faicte en lan m<sup>v</sup>°xlviiii*

qui se trouvait dans le clocher de la chapelle, jusqu'à l'époque de sa translation récente dans le château du Port-Brillet, ne pouvait avoir été faite pour la forge et était de provenance étrangère (*Épigraphie de la Mayenne*, t. II, p. 85, n° MLXXXVIII ; — *Armorial monumental de la Mayenne*, p. 335, n° 581).



Fonte. 0,07 x 0,13.

J'en dis autant d'un bel écusson du même personnage sculpté sur pierre blanche, au centre d'un cartouche rectangulaire, qu'on voit encore à l'extérieur de la chapelle, à l'écoinçon d'un des pignons (*Armorial monumental de la Mayenne*, p. 337, n° 583). On le trouvera reproduit à la page suivante.

J'ai proposé l'explication suivante, que je compléterai ici, à la demande de M. Jules Chappée.

François de Laval, évêque de Dol, était aussi seigneur d'Olivet. « Il fit bâtir Olivet comme il est, dit l'avocat fiscal Jean Gesland, l'ayant acquis auparavant de Guy XVII, son frère naturel. Il fit aussi beaucoup de bien aux églises ». Entre autres, il reconstruisit la chapelle priorale d'Olivet, qui dépendait de son prieuré de Sainte-Catherine. Chapelle et château étaient en ruine totale au commencement du XIX<sup>e</sup> siècle.

M. Louis de la Beauillère vit en 1844, à Olivet, une inscription sur marbre détachée de la façade de la chapelle, où il lut :

D · F · DE · LAVAL · DOL  
 HVIVS · DNVS · ARCIS  
 DICTÆ · DOLIVET · BENE  
 SAPERE · FVTVRA  
 PROSPICERE · 1547

(*Épigraphie de la Mayenne*, t. II, p. 85, n° MLXXXVII).

Cette inscription était donc suivant moi de la même provenance que la cloche et le blason actuellement au Port-Brillet. Elle n'a pas été conservée, que je sache, malgré l'intérêt qui s'attacherait à ce marbre, l'un des premiers que l'évêque, amateur curieux, avait fait polir.



Tuffeau. 0,20 x 0,60.

Du château d'Olivet proviennent deux autres objets également aux armes de l'évêque de Dol.

Le premier est un écu semblable aux autres, sculpté sur un bloc de tuffeau, provenant sans doute d'un fronton du château et qu'on a encastré dans la façade du moulin de l'étang d'Olivet. Il est très endommagé et je ne l'ai pas reproduit.

Le second est une petite taque carrée en fonte de 0 m. 38 de côté, toujours aux mêmes armes et dont je connais deux exemplaires. L'un a les dimensions ci-dessus, il a été fortement atteint par le feu dans la cheminée où on l'avait transporté à Meslay, mais est original. L'autre n'est suivant moi qu'un surmoulage récent encadré dans une grande taque aux deux angles supérieurs rabattus. Travail qu'on aura exécuté aux forges du Port-Brillet à l'aide du premier exemplaire, alors encore intact. Il est parfaitement venu d'ailleurs, mais n'a pas le même intérêt que le précédent. Il était récemment à Laval dans la cour de la maison Paillard-Ducleray. Il est, je crois, passé au musée communal (*Armorial monumental de la Mayenne*, p. 336, n° 582).



Fonte. 0,38 x 0,38.

Le transfert de toutes ces pièces des ruines d'Olivet au Port-Brillet ne serait extraordinaire en aucun cas. Mais nous avons en outre des circonstances qui le rendent plus que vraisemblable. Le domaine d'Olivet, qui n'avait pas été vendu nationalement, mais seulement séquestré pendant la Révolution, fut rendu à la famille de la Trémoille en vertu de la loi du 5 décembre 1814, et aliéné par elle, par contrat du 16 mai 1818, en

faveur de MM. Pierre-Martin Bazouin, Constant Paillard-Ducleray et Joseph Paillard-Dubignon, maîtres de forges. Ces acquéreurs devinrent aussi propriétaires des forges, des bois de Misedon et des Gravelles, par contrat du 21 avril 1818. Propriétaire de tous les domaines d'Olivet et du Port-Brillet, maire de la commune, M. Constant Paillard-Ducleray († 1839) ou M. Constant-Louis Paillard-Ducleray, son successeur, avaient tous droits et toutes facilités pour disposer des objets provenant des démolitions du château et de la chapelle. C'est pour cela qu'on les trouve soit dans leur maison à Laval, soit dans la chapelle du Port-Brillet.

Si cette chapelle de 1634 possède une crédence du XVI<sup>e</sup> siècle, elle doit y venir comme l'écusson et la cloche de 1548. On m'a dit autrefois que la marche extérieure de la même chapelle portait une date antérieure à 1634. La même explication peut toujours être donnée de sa présence.

M. Jules Chappée propose de faire venir la cloche des forges de Paimpont, où l'abbé de Laval possédait une abbaye, où se trouvaient aussi des forges en relation continue avec le Port-Brillet. Je ne m'oppose pas à cette hypothèse, en faisant remarquer qu'il était beaucoup plus ordinaire aux fondeurs de cloches de se transporter dans les lieux de leurs opérations, et qu'il est très naturel surtout qu'on soit venu trouver François de Laval, amateur connu de travaux d'arts.

La petite taque proviendrait ce me semble très naturellement des forges de Chailland, plus vieilles que celles du Port-Brillet, et dont l'existence et le fonctionnement sont antérieurs à l'an 1580. Ceux qui préféreront les forges de Paimpont peuvent garder leur opinion. La taque en tous cas est d'un artiste.

En somme le désaccord entre M. Julien Chappée et moi ne porte que sur l'âge de la chapelle des forgerons et la destination primitive de la cloche et de l'écu extérieur. Je crois la chapelle de 1634, et de Nicolas Lemaçon ; M. Chappée, du milieu du XVI<sup>e</sup> siècle et de François de Laval. Cloche et blason sont bien de cette dernière époque, mais pour moi viennent d'Olivet et pour mon honorable contradicteur sont à leur place primitive. Je ne puis croire en particulier que le beau cartouche encadrant l'écu de l'évêque de Dol ait été fait pour être mis sans symétrie au pignon extérieur d'une bâtisse très commune.

Je promettais au début de cet article de nouvelles preuves de mon opinion sur la provenance de la cloche et d'un blason actuellement au Port-Brillet. Je ne sais si j'ai bien tenu ma promesse, car j'avais déjà dit tout ce qu'on vient de lire, mais en divers endroits. Ma démonstration me paraît néanmoins suffisante.

---

## UN MOT SUR L'ÉGLISE DE JUBLAINS

Incidemment, je profite de l'occasion pour corriger une petite erreur dont je suis devenu le complice sans qu'il y ait pourtant de ma faute.

An mois de mars 1906, M. Chappée m'envoya un dessin de l'ancienne église de Jublains, fait d'après un croquis de M. Reboursier (?) en me priant de joindre à la publication qu'il en voulait faire une petite note historique (*Province du Maine*, t. XIV, p. 104). J'avais remarqué dans ce croquis, à la façade de l'église, une disposition dont je connaissais deux autres exemples : une porte flanquée de deux contreforts saillants, reliés à la hauteur du pignon par un cintre en voussure qui permettait de doubler l'épaisseur du mur dans la partie supérieure et de donner une assise plus large au pinacle qui couronne la pointe de la façade. Seulement aux églises de Deux-Évailles et de Hambers, où j'avais remarqué cette disposition, l'arc qui reliait les deux contreforts était en plein-cintre, tandis que dans les dessins de l'église de Jublains, il était brisé. Je fis part de cette observation à M. Chappée, qui me répondit que l'église de Jublains était bien comme il l'avait dessinée. Je m'en tins là et je terminais mon article par ce petit paragraphe. « A

Deux-Évailles et à Hambers, l'arc formant voussure au-dessous du pinacle est en plein-cintre. A Jublains, il est brisé d'après le dessin ici reproduit, quoique les deux baies destinées aux cloches soient romanes. Cela supposerait que ce système de façade à pinacle, en usage à l'époque romane, s'était conservé encore après l'apparition de l'arc brisé, vers le milieu du XII<sup>e</sup> siècle. »

Or je viens de retrouver une vue de la façade de l'église de Jublains dans les lithographies qui accompagnent un ouvrage de M. Verger, de Nantes, sur les *Fouilles faites à Jublains en 1836*, imprimé à Nantes en 1837. Or, l'arc en voussure est roman. Il faut en conclure que l'église de Jublains, comme les deux autres, était de l'époque romane pure, et qu'on n'y voyait que le plein cintre. C'était pour l'archéologie locale un fait à rectifier.

ALPH. ANGOT.